

# COMMUNE DE SALLES-LA-SOURCE

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 119/2021

**OBJET** : Réglementation de la circulation rue de la Cascade à Salles-la-Source.

Le Maire de Salles-la-Source,

VU l'article 25 de la loi du 02 mars 1982 ;

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU l'article R 225 du Code de la route ;

Considérant la demande de réserver un emplacement permettant le stationnement de 2 véhicules de 12 mètres de long pour le déménagement de Monsieur ECHE rue de La Cascade par l'entreprise SAS SOULHIOL-NOYER.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers ;

## ARRÊTÉ

**ARTICLE 1** - La circulation des véhicules, sera alternée par panneaux B15 et C18, rue de la Cascade, le 22 décembre 2021 de 8h30 à 15h.

**ARTICLE 2** - Durant cette période, et sur cette voie, le stationnement des véhicules sera interdit dans le secteur.

**ARTICLE 3** - La signalisation sera mise en place par l'entreprise SAS SOULHIOL-NOYER.

**ARTICLE 4** - La secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Marcillac-Vallon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié.

Fait à Salles-la-Source, le 13 décembre 2021.



Le Maire,  
  
Jean-Louis ALIBERT

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.*